

QUI PEUT PARTIR ? DANS QUELLES CONDITIONS?

Mobilité d'études

- La mobilité externe est ouverte à tout étudiant à partir de la troisième année du 1^{er} cycle, et recommandée en première année du 2nd cycle. Elle est autorisée en Semestre 9.
- L'obtention des UE des semestres antérieurs est pré-requise à tout échange, **sauf entre le 1^{er} et le 2^e semestre du M1.**
- Les échanges peuvent être semestriels ou annuels (deux semestres consécutifs).



STAGES DE 1^{ER} CYCLE : vous devez les avoir effectués avant de partir et concernant le stage Chantier, vous devez avoir rendu votre rapport.

Exigences linguistiques

ERASMUS

► Un bon niveau de langue du pays d'accueil est **exigé** de la part des établissements partenaires dans le cadre du programme **ERASMUS +** ; la plupart du temps, un certificat de niveau de langue (B1, B2) est nécessaire ; Parfois, le résultat du test de langue ERASMUS (test OLS) suffit. (cf. Destinations [ERASMUS](#)).

Seule dérogation à la règle d'une connaissance minimale de la langue du pays d'accueil : **si vous comptez suivre tous vos cours en anglais** ; cela est possible pour certaines destinations : Budapest, Bucarest, Brno, Madrid, Milan, San Sebastian, Lisbonne....

Lorsqu'il existe des cours en anglais, cela est mentionné dans le tableau des [destinations ERASMUS](#). Consultez ensuite le catalogue de cours des écoles partenaires pour trouver éventuellement la liste des cours dispensés en anglais.



Pour les destinations suivantes, vous devez avoir le niveau requis avec preuve à l'appui au moment du dépôt de votre dossier au service des RI : Dortmund (B1), Séville (B1), Leeds (B2) Budapest (B2), Florence (B1), Turin (B1).

Par ailleurs, il est obligatoire de vérifier son niveau en ligne avant et au retour de sa mobilité par le biais d'une application ERASMUS : [OLS](#). Pour les étudiants dont le niveau requis n'est pas atteint, des cours en ligne gratuits seront mis en place par le programme ERASMUS dès les résultats du test.

► Pour plus d'informations sur le Cadre européen commun de référence pour les langues, consulter le site : <http://eduscol.education.fr/cid45678/cadre-europeen-commun-de-referance-cecrl.html>

- Pour les correspondances entre les niveaux de langue et les capacités linguistiques, (comprendre, parler, écrire), consulter le site : [CECRL](#)

CONVENTIONS

- Niveau de langues pour les pays des conventions : un minimum de connaissance linguistique est requis (niveau A2) ; Certains établissements demandent toutefois un niveau plus élevé (B2 pour Valparaiso), (B1 pour Moscou).



- Pour les pays hispanophones, les étudiants sont fortement incités à participer aux cours d'espagnol mis en place par l'ENSA-M et dispensés par les enseignantes d'espagnol (se renseigner auprès de Mme Chaouat du bureau du 1^{er} cycle regine.chaouat@marseille.archi.fr 0491827165)

Enseignements hors mobilité

Ces enseignements sont obligatoires et se rajoutent donc au programme de mobilité.

- **Rapport d'études (S6)** : lorsque le séjour s'effectue en 3^{ème} année, vous préparez votre rapport d'études à distance et le présentez à votre retour. Vous devez prendre contact au préalable avec le responsable de cet enseignement (**M. Matteo FANO** matteo.fano@marseille.archi.fr) afin de définir le sujet et les modalités de soutenance. Il est vivement conseillé de choisir son responsable de mémoire avant son départ et de se renseigner également auprès du bureau du 1^{er} cycle.
- **Mémoire de séminaire M2** : vous devez obligatoirement valider le mémoire au sein d'un séminaire de l'école ; avant de partir, vous devez donc choisir **un enseignant de séminaire qui suivra votre travail à distance** ; vous devrez ensuite rendre votre mémoire selon les mêmes modalités que celles auxquelles sont soumis les étudiants ne partant pas en mobilité (écrit ou oral).



Tous les enseignants n'acceptent pas de suivre les séminaires à distance. Veillez à bien anticiper votre recherche, dès les résultats de la sélection.

Mobilité de stage

ERASMUS

L'ENSA-Marseille a obtenu l'agrément pour la réalisation de stages sous le label « ERASMUS ».

Ces stages peuvent éventuellement donner lieu à des bourses [Allocations ERASMUS](#)

Conditions:

- ▶ LIEU DE STAGE : Europe uniquement
- ▶ DUREE : deux mois consécutifs (60 jours)
- ▶ ENCADREMENT PEDAGOGIQUE DU STAGE

Le stage doit obligatoirement être encadré par un directeur de stage, (enseignant de projet s'il s'agit du stage M2) et se dérouler en dehors des cours.

Il peut s'agir du stage de licence (1^{ère} pratique en agence), du stage de S10 ou d'un stage non-obligatoire.



Aucun stage ERASMUS ne peut être réalisé dans le cadre d'une césure.

Le stage fera l'objet d'un suivi attentif de la part de l'agence d'accueil ; les modalités de cet encadrement et de ce suivi sont indiquées dans les contrats de mobilité et pédagogique ERASMUS que les étudiants, l'ENSA-Marseille et les agences devront signer (voir ci-dessous).

- ▶ **CONTRAT DE MOBILITE** ([Télécharger le Contrat de mobilité de stage ERASMUS](#))

Merci de remplir l'intégralité du document (données personnelles, dates de stage...) à **l'exception du montant de la bourse; ce montant** est en effet calculé au jour près par une application ERASMUS

Vos obligations administratives

- Assurances responsabilité civile et accident du travail : Vous devez obligatoirement être assuré.
Pour l'accident du travail : Vous pouvez être assuré soit par le régime Français (fonction de votre rémunération et d'autres critères, plus d'information sur : <http://www.cleiss.fr/particuliers/partir/stage/ue-eee-suisse.html>), soit par votre organisme d'accueil, ou par vous-même.

- Assurance maladie : procurez-vous votre carte européenne de SS auprès de votre mutuelle étudiante.



Aucun contrat ne sera signé, ni aucune bourse attribuée tant que vous n'aurez pas souscrit ces assurances.

Vos obligations pédagogiques

- En début de stage, vous devrez faire un test de langue en ligne, dit aussi test [OLS](#) ; ce test se fait dans la langue utilisée par l'organisme d'accueil et l'invitation vous est envoyée par l'ENSA-M ; si ce test est inférieur ou équivalent au niveau B1, vous recevrez automatiquement un cours en ligne.
- Vous recevrez en fin de séjour une notification pour un second test de langue, afin de mesurer vos progrès.
- En fin de stage, vous devez faire un rapport en ligne, **en plus de votre rapport de stage exigé par l'ENSA-M.**



Comme indiqué dans le contrat de mobilité, « Les participants qui ne complètent pas et qui ne soumettent pas leur rapport du participant seront susceptibles de rembourser partiellement ou intégralement l'aide financière reçue à leur établissement d'envoi. »

Le contrat de mobilité doit être signé par vous-même et l'ENSA-M.

► **CONTRAT PEDAGOGIQUE** [Télécharger le Contrat pédagogique de stage ERASMUS](#)

Vous devez remplir ce document avec l'aide de votre maître de stage. Ce contrat détaille vos missions au sein de l'organisme d'accueil.

Le contrat pédagogique doit être signé par vous-même, l'ENSA-M et votre établissement d'accueil puis retourné au bureau des RI de l'ENSA-M.



Ces documents ne vous dispensent pas de la signature de votre convention « ENSA-M » que vous vous procurerez en anglais auprès du bureau du 2nd cycle.

HORS ERASMUS

Vous devez remplir et signer la convention de l'ENSA-M (se rapprocher du bureau des RI), et faire un rapport de stage.

Pour un éventuel financement voir la page : [Financer ma mobilité](#)

Bon à savoir :

Le réseau Erasmus Student Network (ESN) a mis en place, en collaboration avec la Communauté européenne, une plateforme en ligne [Erasmusintern.org](https://www.erasmusintern.org) qui permet aux étudiants de trouver leur stage à l'étranger et aux entreprises de trouver leurs stagiaires. Cette plate-forme est accessible à tout étudiant qui souhaite réaliser un stage (ERASMUS ou non ERASMUS) à l'étranger (n'importe où dans le monde).

Autre plateforme de recherche de stage : [PRAXIS](#)

Vous trouverez des lieux de stages ayant été expérimentés par des étudiants de l'ENSA-M dans la page : [Préparer mon départ](#)
